

# EIR 2019 :

## Sélection de faits clés sur l'état de la mise en œuvre des législations environnementales en Europe

### DÉFINITION, OBJECTIFS ET AVANTAGES

- L'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale (EIR) vise à améliorer la mise en œuvre de la politique et de la législation environnementales de l'UE, à la fois en identifiant les causes des lacunes de mise en œuvre et en s'attaquant aux obstacles systémiques à l'intégration environnementale entre les secteurs politiques. L'EIR schématise les principaux défis pour chaque État membre ainsi que les bonnes pratiques existantes.
- Lorsque les règles convenues d'un commun accord ne sont pas correctement mises en œuvre, la Commission peut engager une action en justice – et n'a souvent pas d'autre choix. La Commission a toutefois proposé l'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale afin d'améliorer les chances d'une mise en œuvre plus efficace et plus rapide (les infractions à la législation communautaire sont généralement rectifiées *a posteriori*). Cet examen a également pour objectif de permettre aux pays de l'UE de trouver le plus tôt possible des solutions sur mesure.
- La mise en œuvre de la politique et de la législation environnementales de l'UE est essentielle pour garantir un environnement sain, et peut créer de nouvelles possibilités de développement économique et de croissance verte.
- Une nouvelle étude estime que le coût total des lacunes actuelles en matière de mise en œuvre de la politique environnementale est d'environ 55 milliards d'euros par an, un coût qui se répercute bien entendu sur la société.
- La Commission s'est engagée à aider les États membres à améliorer la mise en œuvre de la politique environnementale, par exemple par le biais de l'outil peer-to-peer et des dialogues bilatéraux. Le succès de ces outils dépend grandement de la participation active des autorités régionales et locales ainsi que d'autres parties prenantes.

### ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- En 2015, la Commission européenne a adopté un plan d'action ambitieux pour l'économie circulaire, lequel comprend des mesures visant à stimuler la transition de l'Europe vers une économie circulaire, à renforcer sa compétitivité mondiale, à encourager une croissance économique durable et à créer de nouveaux emplois.



- Le plan d'action de l'UE pour l'économie circulaire établit un programme concret et ambitieux composé de mesures couvrant l'ensemble du cycle : de la production et de la consommation à la gestion des déchets et au marché des matières premières secondaires, en passant par une proposition législative révisée sur les déchets. L'annexe au plan d'action fixe le calendrier d'exécution. Les actions proposées contribueront à « boucler la boucle » du cycle de vie des produits en augmentant leur recyclage et leur réutilisation, et apporteront des avantages aussi bien environnementaux qu'écologiques.
- Même si le cadre politique de l'UE pour l'économie circulaire a été renforcé, il existe encore un grand potentiel d'amélioration de la mise en œuvre dans différents domaines, notamment celui des déchets.
- Sur ce point, l'objectif de recyclage de 50 % des déchets municipaux d'ici à 2020 a déjà été atteint par cinq États membres de l'UE, tandis que plusieurs autres risquent de ne pas y parvenir.
- La prévention des déchets reste un défi important : la production moyenne de déchets municipaux dans l'UE a augmenté depuis 2014.

## **CHANGEMENT CLIMATIQUE**

- La législation climatique de l'UE a pour objectif de contribuer à une Europe plus résistante au changement climatique grâce à une meilleure préparation et à des capacités de réaction accrues faces aux effets du changement climatique au niveau local, régional, national et communautaire.
- La mise en œuvre de la législation sur le climat est globalement satisfaisante dans l'ensemble de l'UE, bien que les efforts doivent être intensifiés dans chaque État membre et au niveau communautaire afin de prévenir et/ou minimiser les dommages entraînés par le changement climatique.
- La mise en œuvre intégrale de la législation climatique de l'UE permettrait de réduire les émissions des États membres d'environ 45 % d'ici à 2030 (par rapport à 1990).

## **PROTECTION DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ**

- L'UE a déjà atteint l'objectif de 2020 fixé par la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, à savoir la création d'un réseau d'espaces protégés couvrant au moins 10 % des zones côtières et marines. Sur terre, le réseau Natura 2000 a continué à s'étendre pour atteindre aujourd'hui 18 % des zones terrestres. Malgré ces progrès, la plupart des États membres doivent accélérer leurs efforts afin d'assurer la mise en place et la bonne gestion du réseau Natura 2000.
- Même si certains progrès ont été réalisés au niveau local, la biodiversité continue de disparaître dans l'UE. Des lacunes importantes ont été constatées dans les



performances des États membres en matière de mise en œuvre, d'application, de financement et d'intégration des politiques. Ces lacunes viennent contrecarrer les efforts visant à protéger les écosystèmes européens des différentes contraintes, telles que les pratiques agricoles inappropriées, l'étalement urbain ou la propagation des espèces exotiques envahissantes.

## SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS

### Qualité de l'air/bruit

- Si la qualité de l'air en Europe s'est améliorée au cours des dernières décennies, la plupart des États membres doivent accélérer la réduction des émissions, en particulier dans les domaines des transports et de l'agriculture, et promouvoir la production d'énergies plus propres.
- Depuis 2017, les États membres et la Commission prennent part à une série de dialogues axés sur la qualité de l'air. Fin 2018, six « Clean Air Dialogues » ont été organisés pour relever des défis spécifiques en République tchèque, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Slovaquie et Espagne.

### Émissions industrielles

- La Directive relative aux émissions industrielles vise à protéger de la meilleure manière la santé des individus ainsi que l'environnement tout en renforçant l'innovation et la compétitivité. De nombreuses technologies de pointe sont déployées et contribuent à réduire considérablement les polluants, mais il reste des défis à relever. Les émissions industrielles du secteur de l'électricité sont par exemple les principales sources de pollution de l'air et/ou de l'eau dans 11 États membres, tandis que la plupart des émissions proviennent du secteur de l'élevage avicole et porcin dans 7 pays, et des installations sidérurgiques dans 2 autres pays. Les émissions provenant des activités de traitement des déchets restent préoccupantes dans trois États membres.

### Eau

- Même si un certain nombre d'États membres ont pris de bonnes mesures en ce sens, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre complètement les objectifs de la législation communautaire dans le domaine de l'eau, notamment en matière de traitement des eaux urbaines résiduaires, des inondations ou des bassins hydrographiques. Un renforcement des investissements, y compris de la part des fonds de l'UE, sera essentiel pour concrétiser ces objectifs.

### Produits chimiques

- La gestion conforme aux impératifs écologiques et l'utilisation sûre des produits chimiques sont au cœur de la législation de l'UE sur les produits chimiques. Les États membres renforcent leur coopération pour faire appliquer la législation.



## FISCALITÉ VERTE, MARCHÉS PUBLICS ÉCOLOGIQUES ET FINANCEMENT ENVIRONNEMENTAL

- Les incitations financières et les instruments économiques, y compris la suppression progressive des subventions préjudiciables à l'environnement, constituent un moyen efficace et productif d'atteindre les objectifs environnementaux fixés.
- Dans plusieurs États membres, le principal défi en matière de financement environnemental est de veiller à ce que celui-ci soit maintenu à un niveau adéquat. Dans d'autres États membres, l'utilisation efficace des fonds communautaires pose parfois problème en raison du manque de capacités des administrations.
- Un financement spécifique est souvent nécessaire pour atteindre les objectifs environnementaux : dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens (ESI), la « protection de l'environnement et l'utilisation efficace des ressources » constitue l'allocation la plus élevée dans 12 États membres pour la période 2014-2020.

## GOUVERNANCE/INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE

- Dans plusieurs États membres, les autorités chargées de l'environnement sont en sous-effectif : ce manque de capacités et de ressources affecte leur aptitude à mettre en œuvre et à appliquer les législations.
- Les États membres doivent continuer d'améliorer leur gouvernance environnementale globale, par exemple en matière de transparence ou d'accès à l'information, ou encore afin de permettre aux ONG d'intenter des actions en justice relatives aux questions environnementales. Il est également nécessaire d'améliorer les ressources et les capacités des différents niveaux administratifs afin de faire appliquer et de mettre en œuvre efficacement la législation environnementale.
- Une meilleure intégration environnementale est possible si les préoccupations environnementales sont prises en compte dans l'élaboration et l'exécution d'autres politiques publiques telles que l'énergie, les transports et l'agriculture.
- Le TAIEX-EIR PEER 2 PEER est un outil d'apprentissage collaboratif visant à améliorer la mise en œuvre de la politique environnementale par les autorités concernées.
- Les échanges d'experts dans le cadre de TAIEX-EIR PEER 2 PEER peuvent porter sur toutes les questions couvertes par les rapports nationaux de l'EIR, par exemple économie circulaire et gestion des déchets, protection de la nature, biodiversité, infrastructure verte et protection des sols, amélioration de la qualité de l'air, qualité et gestion des eaux, développement urbain durable. Ils peuvent également aborder les causes profondes communes des lacunes constatées lors de la mise en œuvre, telles que les capacités administratives, les compétences, les mécanismes de



coordination, l'accès à la justice, la responsabilité environnementale, le contrôle de la conformité ainsi que la communication et le partage des informations environnementales ou d'autres aspects de la gouvernance environnementale.

- Le lancement de l'outil TAIEX-EIR PEER 2 PEER en 2018 a été couronné de succès. Tous les États membres ont participé à au moins une manifestation, dont plus de 50 % étaient des ateliers accueillant des participants de plusieurs pays. 19 projets ont été menés en 2018. La plupart des projets P2P réalisés jusqu'à présent portent sur l'économie circulaire, les déchets et l'air.

